

COMMUNIQUE DU 21 DECEMBRE 2018

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » DE LA SOCIETE



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA
SOCIETE MALTERIES FRANCO-BELGES
INITIEE PAR MALTERIES SOUFFLET, filiale de



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Malteries Franco-Belges conformément aux dispositions de l'article 231-28, I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Malteries Franco-Belges ont été déposées auprès de l'AMF le 20 décembre 2018 et mises à la disposition du public le 21 décembre 2018.

Il est rappelé, qu'en application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°18-574 en date du 20 décembre 2018 sur la note en réponse établie par la société Malteries Franco-Belges relative à l'offre publique d'achat simplifiée le cas échéant suivie d'un retrait obligatoire (l'« **Offre** »), initiée par la société Malteries Soufflet sur les actions de la société Malteries Franco-Belges.

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Malteries Franco-Belges est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Malteries Franco-Belges (www.malteriesfrancobelges.fr) et peut être obtenu sans frais au siège social de la société Malteries Franco-Belges (Quai du Général Sarrail, 10400 Nogent-sur-Seine).

Contact Presse :

Claudine REVOLIO

Directeur de la communication Groupe

03 25 39 44 89